



Montreuil le 2 octobre 2026

Déclaration liminaire du CSA SST de Seine et Marne

Madame la présidente,

Avant toute chose, la **CGT PJJ** a une pensée pour les deux adolescents qui se sont suicidés en septembre dans les établissements pénitentiaires pour mineurs de Lavour et de La Valentine à Marseille. Nos pensées vont à leurs familles, à leurs proches, et aux collègues qui les accompagnaient.

Ces drames ne sont pas des accidents isolés. Chaque année, plusieurs adolescents meurent en détention. L'enfermement des mineurs n'a jamais été aussi élevé, alors que le CJPM devait le réduire. La **CGT PJJ** l'affirme de nouveau : la justice des mineurs doit revenir à la primauté de l'éducatif sur le répressif.

En ce qui concerne notre instance ce jour en lien avec la santé et sécurité au travail, nous tenons à attirer votre attention sur la quantité et la densité des documents qui nous ont été fournis qui auraient mérité un temps supplémentaire de préparation.

A la lecture des différents documents nous sommes surpris que certaines problématiques en lien avec le bâti persistent depuis notre dernier CSA FS du mois d'octobre 2025. Les agents des unités ne peuvent continuer à exercer dans des conditions dégradées. Nous aurons l'occasion de l'évoquer lors de nos échanges.

Deuxième point qui attire également notre attention, ce sont les risques psychosociaux générés par les tensions interpersonnelles qui à notre sens ne sont pas à dissocier de la surcharge de travail engendrée par le CJPM.

Le diagnostic Secafi, auquel 52 % des agents du 77 ont répondu, un record en Île-de-France, montre que 73 % des professionnels du milieu ouvert sont en situation de risque sur l'intensité du travail.

Concernant le document pour la prévention des RPS en lien avec la canicule, nous aurions souhaité avoir une projection dans le PAPRIPACT de la Seine et Marne du fait que ce ne sera pas un événement isolé de l'année 2026 et que la tendance est à l'intensification de ces épisodes caniculaires.

Pour rappel, le 4 août 2026, notre organisation syndicale a alerté par un tract et mail au DIR : la prévention ne consiste pas à attendre qu'un accident grave survienne. Le 13 août, parce que rappeler les consignes ne suffit pas à les rendre applicables, nous avons dû remettre le couvert avec un deuxième tract : des cadres sans carte achat depuis six mois, des achats de climatiseurs bloqués par des questions de référencement, un télétravail proposé à la demi-journée quand le thermomètre affichait 34°C à l'ombre. Deux alertes, deux fois où nous avons dit tout haut ce que beaucoup vivaient tout bas.

Par ailleurs, certains PAPRIPACT sont vides, absence de DUERP pour certaines unités. C'est pour cette raison que la **CGT PJJ** ne rendra pas d'avis sur ce sujet et demande le report du point PAPRIPACT à un autre CSA.

La **CGT PJJ** demande :

- le report du point PAPRIPACT et la présentation, au prochain CSA, d'un programme complet et chiffré pour chaque service du 77 ;
- la communication de l'ensemble des DUERP et des registres SST complets, ainsi que des diagnostics amiante ;
- les résultats Secafi propres au 77 et un plan d'action territorial ;
- le recrutement sur les postes vacants des assistants de prévention ;
- des moyens humains à la hauteur des missions confiées aux équipes de la protection judiciaire de la jeunesse.

La DPJJ écrit en préface de son plan SST 2026-2030 que la qualité du service rendu aux jeunes repose sur la qualité des conditions de travail des professionnels. La **CGT PJJ en prend acte, et attend que les actes suivent, ici, dans le 77 !**

La **CGT PJJ 77**